

CHSCTM

27 mai 2021

Compte-rendu



finances
Solidaires

Absence de réponse et perte de temps !

SYNDICAT NATIONAL
Solidaires
Finances
Publiques

Solidaires
DOUANES

Solidaires
CCRF & SCL

Solidaires
Sud
INSEE

Sud Centrale
Solidaires

I.D.D.
Solidaires

Pour commencer cette séance nous avons mis plus d'une heure avant de pouvoir enfin lancer le démarrage des débats pour des raisons techniques. Une heure sur une réunion de trois heures n'est pas sans conséquences importantes sur le déroulement de l'ordre du jour. Le ministère des Finances n'est toujours pas en capacité d'organiser des réunions en visioconférences dans de bonnes conditions. Ceci nous a obligé à revoir le déroulé de la séance qui s'est centré sur deux points : l'actualité COVID et une présentation d'AlloDiscrim. Les points concernant l'Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ANACT), la fiche formation, l'amiante ont été reportés à des réunions ultérieures. En plus le Secrétariat Général n'apporte aucun élément nouveau sur ces sujets. Sur le point spécifique de la convention France Victime et le cahier des clauses d'AlloDiscrim, nous avons demandé un groupe de travail spécifique afin de débattre en profondeur du sujet pour ensuite le traiter à une prochaine séance plénière.

Nous avons rappelé que nous sommes toujours en attente d'une réponse écrite du secrétariat général à notre délibération du 16 avril 2021. D'ailleurs, malgré notre délibération qui indique clairement un rappel aux règles de fonctionnement de l'instance sur le délai de transmission des documents, le Secrétariat général continue à nous transmettre les documents hors des délais réglementaires.

Pas de réponse non plus sur nos autres demandes. Nous sommes en attente de celle concernant l'ouverture de groupe de travail CHSCT-M sur le télétravail et les violences sexistes et sexuelles. Sur ce dernier point, heureusement que la note d'orientation 2021 prônait « violences sexistes et sexuelles tolérance zéro » !

Covid-19 et Télétravail : atterrissage précipité

La partie actualités COVID a essentiellement porté sur la présentation de la circulaire télétravail que la ministre de la Transformation et de la Fonction publique avait envoyé la veille. Cette dernière a le mérite de décliner de façon précise le retour dans les services des personnels en télétravail 5 jours sur 5 ou en ASA Covid depuis le début de la pandémie. A noter, **ce retour ne concerne nullement les personnes dites « vulnérables », pour lesquelles le dispositif reste inchangé.**

Solidaires Finances a rappelé son attachement à un retour progressif des agents et agentes au regard de la situation sanitaire qui n'est toujours pas terminée. Nous avons déjà des retours de chef.fe.s de service qui rappellent les agent.e.s et les « invitent » très majoritairement à revenir dans les locaux de l'administration.

Pour **Solidaires Finances** il est important de prendre le temps de préparer aussi le retour dans les services de personnels qui en ont été éloignés depuis l'année dernière. Même si cela ne concerne pas un grand nombre d'agent.e.s, le sujet est d'importance et doit être traité comme tel.

Depuis mars 2020 les collectifs de travail ont été éprouvés sans compter que le télétravail génère aussi des situations difficiles. Les répercussions de la crise ne sont pas encore évaluables, mais déjà les risques psychosociaux sont nombreux. Il est impératif que l'ensemble des directions se saisissent du sujet et accompagnent le retour des agent.e.s dans les services et le vivre ensemble.

AlloDiscrim : des précisions à apporter

Suite à la demande **Solidaires Finances** un point a été fait sur la cellule AlloDiscrim. Le retour sur ce dispositif était le premier depuis son déploiement en novembre 2020 (66 dossiers depuis). Cette cellule remplace dorénavant la précédente cellule discrimination en place au sein du ministère. Elle répond à une obligation réglementaire des administrations de mettre en place un dispositif de signalement et de suivi des actes de violences, discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes.

Solidaires Finances a demandé que le CHSCTM ouvre un groupe de travail spécifique sur ce sujet, ceci a été, également repris par l'intersyndicale fédérale dans la délibération de ce même CHSCTM.

Pour **Solidaires Finances** Il est important que le Secrétariat général et les différentes directions générales se saisissent du sujet et mette en place une véritable politique de prévention.

Les violences sexistes et sexuelles relèvent des compétences des CHSCT, il ne faut pas hésiter à questionner les directions locales sur ce qu'elles mettent en place pour y remédier et/ou comme accompagnement des victimes.

Rappelons que la circulaire du 9 mars 2018 relative à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans la fonction publique pose le principe d'exemplarité des employeurs publics et oblige ceux-ci à prévenir les violences sexuelles et sexistes, à les traiter et à sanctionner les auteurs de violences sexuelles et sexistes. La circulaire prévoit le déploiement des dispositifs associés « à partir de 2018. » Force est de constater qu'en 2021 nous n'avons pas beaucoup avancé.

AlloDiscrim, présenté comme une cellule d'écoute n'a rien du tout d'un dispositif de cet ordre. Il s'agit d'une cellule juridique qui aide les agents et agentes, qui l'appellent, dans la qualification juridique des faits qui lui sont présentés.

Reste que la méthode défendue par cette cellule qui existe aussi dans d'autres ministères est la remédiation ! dicit son site : « *Dans les situations où l'éthique est malmenée, la remédiation permet de trouver les solutions qui privilégient le maintien de la relation. Une analyse juridique objective permet aux protagonistes d'éclairer la voie d'un règlement durable, sans intervention directe du remédiateur, dans 90% des cas.*

Innovation clairement revendiquée au sein de la famille des M.A.R.D (Modes Alternatifs de Résolution des Différends), elle installe une véritable éthique de la discussion au cœur des organisations. »

Nous sommes pour le moins sceptiques sur l'efficacité de cette approche non contraignante qu'elle propose et sur ladite qualification juridique et son bénéfice pour les victimes. Nous ne percevons ni le lien, ni l'articulation avec les structures locales ni comment les sollicitations d'AlloDiscrim vont permettre à l'administration d'améliorer la prise en charge des personnels victimes de ces violences.

Avec la volonté d'analyser en profondeur ce dispositif et d'en mesurer son intérêt nous avons renvoyé à un groupe de travail ultérieur le sujet. Il s'agira donc dans ce groupe de travail à la fois d'avoir une présentation du champs que recouvrent AlloDiscrim, de la convention France Victime et de l'articulation de ces différents dispositifs.

Pour **Solidaires Finances**, l'élément le plus important sur le sujet est bien celui de savoir quelle politique ministérielle est envisagée, quelle prise en charge va être proposée et déclinée, et de quels moyens et de quelle formation les services RH vont pouvoir disposer pour prendre en charge ces situations.

Solidaires Finances dénonce l'instrumentalisation du CHSCT par l'administration qui use de cette instance pour valider des décisions sans cohérence, ni vision. L'administration se contente d'informer les représentants et représentantes du personnel sur un amas de dispositifs non coordonnés dont on ne comprend ni l'utilité, ni la cohérence d'ensemble. Nous dénonçons également le recours permanent à des organismes externes alors même que le ministère dispose d'un réseau d'acteurs préventeurs qu'il serait nécessaire de renforcer dans le contexte actuel particulièrement instable et générateur de risques professionnels.

N'hésitez pas à contacter les représentant.e.s Solidaires Finances au CHSCT ministériel

Frédéric LECOT - Solidaires Finances publiques - 06 52 57 61 99

Simon DESGOUTTES - SUD INSEE - 06 88 85 22 24

Laurence DOSSET - Solidaires Finances publiques - 06 77 22 98

Jean-René BARRILLET -Solidaires Douanes - 01 57 53 49 17